

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ

Vendredi 4 OCTOBRE 2019 à 18h30 Heures

60 L, Avenue du 14 Juillet – 21300 CHENÔVE

Présents : Arnaud MAGNIN – Brigitte MAILLARD – Nadège SEGUIN – Florence GAY — Alain VORILLION – Christian DEMANGEOT – Didier FANT — Jean LOCATELLI - Michèle LEGA

Absents excusés : Sandrine COLINOT - Sylvain THOMAS - - Christophe BOS– John MILANETTO - Sylvain BOURIQUET
Guy MACHERY

Secrétaire administrative et rédactrice : Anne CHARLES

A NOTER : Il y a 9 votants.

ORDRE DU JOUR

- ☐ Approbation du PV de la réunion du 2 Août 2019
- ☐ Bilan moral et financier des Championnats de France
- ☐ Retour sur les délégations aux différents championnats de France
- ☐ Bilan CDC Vétérans – CDC Open – CDC Féminin
- ☐ Point sur le challenge du Comité et sur le marathon (bénévoles, répartition des tâches, etc....)
- ☐ Modifications des statuts
- ☐ Discipline : information sur les 3 cas en cours
- ☐ Calendrier 2020 : point sur les vœux des clubs et sur les réunions d'harmonisation des 9 et 10 Octobre 2019
- ☐ Questions diverses

Déroulement :

Avant de débiter la séance, Alain VORILLION demande une minute de silence en mémoire de Patrick ZARA, décédé dans la nuit du 14 au 15 Septembre.

◇ Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 Août 2019

Adopté à l'unanimité sous réserves des corrections qui seront apportées.

A NOTER : *Malgré notre inscription au Trophée des Villes, notre candidature n'a pas été retenue.*

◇ Bilan moral et financier des Championnats de France

Alain fait part au Comité du projet de bilan qui sera communiqué au prochain Congrès.

Nadège remet aussi à chaque membre le budget prévisionnel. Le bilan complet est en cours.

A noter que les membres du Comité ont voté le report de la date de clôture des comptes du 30 Septembre AU 31 OCTOBRE 2019 et ce, en raison du règlement des subventions de la fédération. Les présidents des clubs en ont été avisés par un mail en date du 1^{er} Octobre.

◇ Délégations sur les Championnats de France

Résultats équipes de la Côte d'Or dans les différents championnats :

SAINT APOLLINAIRE – Tête à Tête féminin – Délégués Florence GAY et Christophe BOS

Apolline GARRIEN a perdu en 16^{ème}
Loren CHEUTON n'est pas sortie de poules

SAINT APOLLINAIRE – Doublette masculin – Délégués Guy MACHEREY et Christian DEMANGEOT

Equipe MILANETTO/DROCOURT - perdu en barrage
Equipe SAVIANE/TOTARO – perdue en 32ème

CASTELNAUDARY – Doublette Jeu Provençal – Délégué Christophe BOS

Equipe ROYER/GUILLAUME - perdu en 32ème

◇ Bilan CDC Vétérans – CDC Open et CDC Féminin

(Voir Annexe 1)

A NOTER :

→ ATTENTION : Les informations concernant les descentes sont données sous réserves des prochains résultats du CNC et des engagements aux prochains CDC 2020.

→ Les clubs ayant déclaré forfait sont les suivants :

- CDC Féminin – D2 GROUPE B : STE COLOMBE A pour les 3 dernières rencontres
- CDC OPEN – D3 GROUPE D : MOLESME pour les 2 dernières rencontres
- Match de classement Elite : STE COLOMBE

Les clubs cités ci-dessus devront s'acquitter de l'amende fixée par le règlement fédéral.

◇ Point sur le Challenge du Comité et le Marathon

Les membres du Comité mettent au point l'organisation de ces deux concours (courses, bénévoles et répartition des tâches).

◇ Modification des statuts

Alain VORILLION propose qu'une modification soit apportée aux statuts du Comité quant au mode de scrutin pour les élections. Il s'agirait de mettre en place une liste bloquée au scrutin de liste majoritaire. Il y aurait lieu de changer le règlement intérieur du Comité. Cette liste comporterait, dans le cas du CD21 et selon les termes de l'extrait du RI des CD mis à jour le 1^{er} Septembre 2016, de 15 personnes. Il demande à ce que les membres du Comité votent.

Qui est POUR l'établissement d'une liste bloquée ?

8 POUR

1 ABSTENTION

Cette motion est donc validée. Une proposition sera donc envoyée à tous les clubs au moins 1 mois avant la date du congrès fixé au 23 Novembre 2019. Un vote sera également demandé lors de ce congrès pour que cette modification soit applicable aux élections de 2020.

◇ Discipline

3 CAS EN COURS :

→ 1^{er} cas : appel du CD21 devant la Région BFC – Décision : 2 ans ferme. Nouvel incident intervenu le 31 Août 2019 : dossier a été transmis à la Fédération. L'affaire est en cours.

→ 2^{ème} cas : Engagement des poursuites fait par le CD21. La convocation a été faite pour le 21/10. Cette affaire sera jugée en catégorie 6. Il s'agit d'un récidiviste et sa licence est déjà suspendue.

→ 3^{ème} cas : il s'agit d'une délocalisation du CD71. La convocation a été faite pour le 28/10. Ce dossier relève de la catégorie 5. Il s'agit d'une personne récidiviste et suspendue à ce jour.

◇ Questions diverses

Plusieurs informations sont données :

- ▶ Réunion de la Bourgogne Franche Comté prévue le 12 Octobre 2019 à BESANCON : une lecture de la nouvelle mouture du cahier des charges des Championnats Régionaux est faite afin d'informer les membres.
- ▶ Tir de précision : il est rappelé que le concours du 10 Novembre est annulé et que le Championnat de Côte d'Or aura lieu le 29 Février. Il est proposé qu'une sélection préalable soit faite par les clubs sur la base d'1 pour 20 licenciés/club. Le comité prendra prochainement une décision sur ce point.
- ▶ Modification des dates pour les CDC Vétérans : il est proposé que ces championnats soient terminés avant la fin du mois de Juin. Les membres du Comité sont d'accord. Arnaud fait part des nouvelles dates qui seront indiquées aux clubs lors des réunions d'harmonisation qui auront lieu les 9 et 10 Octobre.
- ▶ Concours Propagandes : Il est demandé un vote aux membres du Comité afin de supprimer la parution les concours propagande du calendrier officiel.

Qui est Pour ?
9 POUR (unanimité)

Cette décision est donc validée immédiatement.

La séance est levée à 22h15 Heures

Alain VORILLION
Président du Comité



Brigitte MAILLARD
Secrétaire Générale



BILAN CHAMPIONNATS DES CLUBS 2019

C D C OPEN

Descente de CRC : Drapeau 2

GROUPE ELITE

Montée en CRC : USCVL A

Descendent en 1^{ère} division : NEUILLY A - MIREBEAU A - USCVL B – MIREBEAU B

GROUPE 1^{ère} DIVISION

Montent en élite : FENAY C - PETANQUE DES LOUPS A - MARSANNAY D - COCHONNET DU SEREIN A

Descendent en 2^{ème} division : MARSANNAY E-QUETIGNY B-USCVL C – MARSANNAY F

GROUPE 2^{ème} DIVISION

Montent en 1^{ère} division : LIERNAIS A - NOLAY B - LAMARCHE A - FENAY D

Descendent en 3^{ème} division : SAULIEU A - PONTAILLER B - PETANQUE DE L'AUXOIS A - PONTAILLER A - PETANQUE DE NUITS A - PCSN A - LONGCHAMP B – ASPTT B

GROUPE 3^{ème} DIVISION

Montent en 2^{ème} division : GEVREY A - PETANQUE DES LOUPS B - AUXONNE A - CLENAY A - SAINTE COLOMBE B - GENLIS B - GRESILLES A – SAULIEU B

CDC FEMININ

GROUPE 1^{ère} DIVISION

Montent en C R C : FENAY A

Descendent en 2^{ème} division : GENLIS A

GROUPE 2^{ème} DIVISION

Montent en 1^{ère} division : PETANQUE DES LOUPS A - FENAY C

CDC VETERANS

1^{ère} DIVISION

1/2 FINALES : USCVL A 18 / FENAY A 18 . FENAY VAINQUEUR AU TIR

DRAPEAU A 30 / FONTAINE A 6

FINALE : DRAPEAU A 22 / FENAY A 14

2^{ème} DIVISION

BARRAGE : FONTAINE C 30 / PCSN A 6

1/2 FINALES : SAINT APOLLINAIRE 14 / CHATILLON 22

MARSANNAY 28 / FONTAINE 8

FINALE : MARSANNAY 16 / CHATILLON 20